

# COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 DECEMBRE 2022

### N° 2022- 041 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CYCLO CLUB D'ORCHIES

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Date de Convocation du conseil municipal** : 30/11/2022

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 16

**Absents** : 03

**Votants** : 17

**Présents** : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

**Absents excusés** : Mmes DESFONTAINE Delphine – CAILLE-WATTIER Valérie – Mr FEVRIER Gilles à donné procuration à CARON Elise

**Secrétaire de séance** : CARON Philippe

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer au Cyclo Club d'Orchies une subvention de 700 € pour l'organisation de la course du 30 avril 2022. Cette subvention sera imputée à l'article 6575 du budget primitif 2022

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**

**F. PRADALIER**



Envoyé et reçu en Préfecture le 08/12/2022  
ID 059-215901059-20221206-2022\_041-DE  
Publié sur le site internet le 09/12/2022